

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le , s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Sylvie RUELLE à Nicolas BACCONNIER, Carole BARBIER à Alexandre CACALY, Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Patrice SAUMON à David CICALA

Absents : Christelle HAON, Sophie MAGE.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

**DELIB 2021.04.14.4**

**OBJET : Décision Modificative n° 1 - budget primitif 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L 2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2021,

Considérant la nécessité de procéder à la modification des crédits ouverts suite à des opérations nécessitant d'apporter des changements tout en respectant les équilibres du budget,

Monsieur Mathieu GAGET, Adjoint aux finances, ressources humaines et systèmes d'information, propose la décision modificative n°1 du budget 2021 selon l'annexe jointe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget 2021.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 12/04/2021

Publication et transmission en sous préfecture le 16 avril 2021/16/04/2021  
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20210412-lmc19446-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Détail de la Décision Modificative n°1-2021**
**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- DEPENSES -				
Fonction	Nature	Libellé	Montant	Commentaires
020	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000,00 €	crédit initialement prévus au 60632 achat chariot de lavage
<b>TOTAL</b>			<b>12 000,00 €</b>	

- RECETTES -				
Fonction	Nature	Libellé	Montant	Commentaires
01	021	VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	12 000,00 €	transfert entre section
<b>TOTAL</b>			<b>12 000,00 €</b>	

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- DEPENSES -				
Fonction	Nature	Libellé	Montant	Commentaires
020	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-12 000,00	virement au 2188 investissement achat chariot de lavage
01	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 000,00	transfert entre section
60	673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	23 000,00	remb activités MDH non faites Covid 19
01	66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	5 600,00	ajustement du compte
<b>TOTAL</b>			<b>28 600,00 €</b>	

- RECETTES -				
Fonction	Nature	Libellé	Montant	Commentaires
01	7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	28 600,00 €	recettes supplémentaires
<b>TOTAL</b>			<b>28 600,00 €</b>	

**Le budget 2021 s'élève à 19 785 355,00 €  
et s'établit comme suit**

Section de fonctionnement

BP 2021 : 13 611 517,00 €  
 DM 1 : 28 600,00 €  
 Total : 13 640 117,00 €

Section d'investissement

BP 2021 : 6 133 238,00 €  
 DM 1 : 12 000,00 €  
 Total : 6 145 238,00 €